



# ETUDE DE CONCEPTION EN VUE DE L'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

(version juillet 2012)

## Joindre obligatoirement :

Un plan de situation permettant de localiser, dans la commune, l'habitation à desservir.

Un plan de masse précisant la position des principaux éléments de l'installation par rapport à l'habitation (position de la fosse, du bac à graisse, des dispositifs d'épuration, d'évacuation, des regards...) ainsi que les caractéristiques de la parcelle (pente, cours d'eau, puits, ...).

Votre projet accueille du public ou le nombre de pièces principales est disproportionné par rapport au nombre d'occupants, joindre obligatoirement l'étude particulière (art 4 de l'arrêté du 7 mars 2012). **Le dossier sera déclaré incomplet sans cette étude.**

Date de la demande : ..... Numéro de dispositif (à remplir par le SPANC) : .....

Nom et prénom du demandeur : .....

Adresse principale:.....

Code postal : ..... Commune : ..... ☎ : .....

Adresse mail : .....

Nom et prénom de l'utilisateur : .....

Adresse de la parcelle : .....

Code postal : ..... Commune : ..... ☎ : .....

Section, numéro du cadastre du projet et superficie: .....

## NATURE DU PROJET

NOUVEAU DISPOSITIF

REHABILITATION D'UN DISPOSITIF EXISTANT

## CARACTERISTIQUES DES LOCAUX

Habitation individuelle

Principale

Secondaire

Autre usage (préciser) : .....

Nombre de chambres : ..... (Nombre d'utilisateurs : .....) )

Nombre de pièces principales (pièces destinées au séjour ou au sommeil) : .....

## REALISATION DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT

Nom de l'installateur prévu : .....

Adresse : .....

☎ : .....

## FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT PAR ECO-PRET A TAUX ZERO

Pour une réhabilitation volontaire, y a-t-il un dossier ECOPTZ en cours ?  OUI  NON

## MODE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

- Adduction publique       Alimentation privée : sources, forage, captage, puits  
 Autres (préciser) : .....

## CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT

- Superficie disponible pour l'assainissement :  
 < à 50 m<sup>2</sup>       entre 50 et 100m<sup>2</sup>       entre 100 et 200m<sup>2</sup>       > à 200m<sup>2</sup>  
Nature de cette surface disponible :  Pelouse     Friche     Culture     Arbre  
 Autres (préciser) : .....
- Topographie :  Terrain plat       Terrain en pente  
Pente du terrain pour les ouvrages d'assainissement :       Faible < 5%  
   Moyenne entre 5% et 10%  
   Forte > 10%
- Nature du sol à 0,50 m de profondeur :  Terre végétale     Argile     Roche : .....  
   Sable     Autres (préciser) : .....
- Nature du sol à 1 m de profondeur :     Terre végétale     Argile     Roche : .....  
   Sable     Autres (préciser) : .....
- Présence d'un captage (puits ou forage) d'eau à proximité des ouvrages ?  
 OUI     NON     Ne sait pas
- Si oui, distance par rapport au dispositif de traitement : A moins de 35 m :  OUI     NON  
  A plus de 100 m :  OUI     NON
- Destination des eaux pluviales :  
 Réseau de surface (fossé, caniveaux,...)     Infiltration sur la parcelle  
 Rétention (cuve, mare,...)     Autres (préciser) : .....

**RAPPEL : le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement (fosse ou épandage) est interdit.**

## CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION

### FILIERES CLASSIQUES :

#### 1. Prétraitement envisagé :

- Choix du dispositif :     Fosse toutes eaux      volume (3 m<sup>3</sup> minimum):.....  
                                   Bac à graisse      volume : .....

Le bac à graisse est fortement conseillé lorsque la fosse est située à plus de 10 mètres de la maison. Le volume est de 500 litres minimum pour l'ensemble des eaux ménagères.

- Des ventilations sont-elles prévues ? en amont sur la colonne de chute des wc :  OUI     NON  
  en sortie de fosse avec extracteur d'air :     OUI     NON

- Pré-filtre intégré à la fosse ?       OUI     NON  
Est-il prévu une chasse à auget ?     OUI     NON      volume : .....

## 2. Traitement envisagé :

### ❑ TRANCHEES D'INFILTRATION A FAIBLE PROFONDEUR

Terrain plat Surface disponible > 200 m<sup>2</sup>  
Sol perméable Pente du sol < 2%  
Longueur max. d'une tranchée : 30 m ; mini : 15m Profondeur totale : 0,70 m

L'épuration et l'évacuation se font grâce au sol en place (minimum 1m terre végétale)  
Nombre de tranchées : ..... longueur d'une tranchée : ..... longueur totale : .....

### ❑ TRANCHEES D'INFILTRATION A FAIBLE PROFONDEUR EN TERRAIN EN PENTE

Terrain en pente Surface disponible > 200 m<sup>2</sup>  
Sol perméable Pente du sol inférieure à 10%  
Longueur max. d'une tranchée : 30 m ; mini : 15m (Tranchées perpendiculaire à la pente)

L'épuration et l'évacuation se font grâce au sol en place (minimum 1m terre végétale)  
Nombre de tranchées : ..... longueur d'une tranchée : ..... longueur totale : .....

### ❑ FILTRE À SABLE VERTICAL NON DRAINE

Absence de sol, sol trop perméable, sol fracturé et fissuré Surface d'environ 40 m<sup>2</sup>  
Sous-sol fissuré, fracturé Pente du sol < 2% Profondeur : 1,10 m  
Largeur 5 m Longueur mini 4 m Nombre de drains : 5

Le système épurateur est le sable tandis que le sol en place sert de système d'évacuation  
Surface du filtre : ..... largeur du filtre : ..... longueur du filtre : .....

### ❑ FILTRE À SABLE VERTICAL DRAINE

Sous-sol imperméable ou vulnérable (sol argileux ou roche compacte) Profondeur : 1,30m  
Largeur 5 m Longueur mini 4 m Nombre de drains : 5 Surface d'environ 40 m<sup>2</sup>

Le système épurateur est le sable. Par contre l'évacuation se fait en milieu superficiel, ou souterrain par puits d'infiltration (après autorisation préfectorale).

Surface du filtre : ..... largeur du filtre : ..... longueur du filtre : .....

Exutoire des eaux usées traitées par tranchée d'infiltration :

Longueur du drain : .....

Si l'infiltration par tranchée est impossible, le rejet se fera donc en surface :

\_ Joindre l'autorisation écrite du propriétaire de l'exutoire

\_ Joindre l'étude particulière obligatoire à la charge du pétitionnaire (Articles 13 à 16 de l'arrêté du 7 mars 2012, modifiant les articles 11 à 13 de l'arrêté du 7 septembre 2009)

### ❑ TERTRE D'INFILTRATION

Sol perméable avec présence de traces d'hydromorphie  
Surface d'environ : 40 m<sup>2</sup> Nombre de drains : 5  
Longueur mini à son sommet : 4 m Largeur mini à son sommet : 5 m

Le système épurateur est le sable, tandis que le sol en place est le système évacuateur.

Surface du tertre : ..... Longueur du tertre : ..... Largeur du tertre : .....

## FILIERES CLASSIQUES : SUITE

### LIT D'EPANDAGE À FAIBLE PROFONDEUR

Terrain plat  
Sol perméable à dominante sableuse  
Longueur maxi : 30m

Surface disponible > 200m<sup>2</sup>  
Pente du sol < 2%  
Largeur maxi : 8m

Profondeur : 0,60m

Le sol en place sert de système épurateur et de système évacuateur  
Surface du lit : ..... Longueur du lit : ..... Largeur du lit : .....

## TOILETTES SECHES

Toilettes sèches avec séparation des urines :  OUI  NON  
Zone de compostage double, posée sur dalle étanche  OUI  NON  
Protection contre les intempéries :  OUI  NON  
Valorisation des sous-produits sur la parcelle :  OUI  NON  
Mise en place d'un dispositif de traitement conforme pour traiter les eaux ménagères :  
 OUI  NON Descriptif : .....  
Conformément à l'article 20 de l'arrêté du 7 mars 2012, modifiant l'article 17 de l'arrêté du 7 septembre 2009, les conditions citées ci-dessus devront être respectées.

## FILIERES COMPACTES AGREEES :

Nom commercial de la filière compacte choisie : .....  
Nom du distributeur : .....  
Date d'agrément : ...../...../..... Numéro d'agrément : ...../.....  
Dimensionnement choisi (nombre d'équivalents/habitants) : .....  
Choix du contrat d'entretien :  OUI  NON  
Notice de pose fournie (si mise en place par le propriétaire) :  OUI  NON  
Fiches techniques fournies :  OUI  NON  
Guide d'utilisation avec notice d'entretien fourni :  OUI  NON  
Exutoire des eaux usées traitées par tranchée d'infiltration : longueur du drain : .....  
Si l'infiltration par tranchée est impossible, le rejet se fera donc en surface :  
\_ Joindre l'autorisation écrite du propriétaire de l'exutoire  
\_ Joindre l'étude particulière obligatoire à la charge du pétitionnaire (Articles 13 à 16 de l'arrêté du 7 mars 2012, modifiant les articles 11 à 13 de l'arrêté du 7 septembre 2009)  
Liste des filières compactes agréées par l'Etat, disponible au :  
[www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr](http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr)

Le propriétaire s'engage :

- à réaliser l'installation conformément au projet validé
- à ne recouvrir l'installation qu'après visite du technicien
- Le propriétaire est seul responsable du choix, de l'entretien et du bon fonctionnement de sa filière d'assainissement autonome

A..... le, .....  
Signature du Demandeur

**Le technicien en assainissement autonome de votre secteur se tient à votre disposition pour vous apporter tous les renseignements complémentaires nécessaires pour remplir cet imprimé.**